

Le service de transports à la demande évolue

➤ Modification des critères d'éligibilité

Depuis le 3 septembre dernier, les critères d'éligibilité aux services de transport à la demande ont évolué. Les deux services de transport à la demande TAXI-TILT et MOBILI-TILT sont accessibles suivant des critères de ressources, à savoir :

- TAXI-TILT : Avoir plus de 18 ans et justifier d'un quotient familial inférieur à 1 600€. Création d'une tranche de 1201 à 1600€ avec un tarif spécifique

TARIFS



**SI TRAJET À
L'INTÉRIEUR DU PÔLE**
3 € si QF < 1 200 €
4 € si QF entre
1 201 € et 1 600 €

**SI TRAJET À
L'EXTÉRIEUR DU PÔLE**
4 € si QF < 1 200 €
6 € si QF entre
1 201 € et 1 600 €

- MOBILI-TILT : à destination des personnes à mobilité réduite titulaire d'une carte d'invalidité à plus de 80% ou ayant plus de 80 ans et ayant un quotient familial inférieur à 1 600€. Création d'une tranche de 1201 à 1600€ avec un tarif spécifique.

TARIFS



3 € si QF < 1 200 €
4 € si QF entre 1 201 € et 1 600 €

*Aucun paiement ne se fait à bord du véhicule.
Une facture trimestrielle vous est adressée
a posteriori selon les déplacements réalisés.*

Les usagers ayant un quotient compris entre 1 2001€ et 1 600€ doivent déposer un dossier d'inscription (disponible sur le site de LTC www.lannion-tregor.com ou en appelant le 02.96.05.55.55). Le dossier sera à envoyer à

Lannion-Trégor Communauté
Service Transports
1 rue Monge – CS 10761
22307 LANNION CEDEX

Dès la validation du dossier, l'utilisateur recevra une carte nominative à présenter à chaque utilisation du service

➤ **Extension du service Taxi TILT sur le pôle de Perros-Guirec**

Taxi-TILT est un service de transports à la demande de porte à porte à destination des personnes de plus de 18 ans et justifiant d'un quotient familial inférieur à 1 600 €.

Les déplacements pour tous motifs sont désormais possibles au sein du pôle de Perros-Guirec.

Les déplacements pour des motifs médicaux (Centres hospitaliers de Lannion, Trestel ou Tréguier, spécialistes médicaux non présents sur le pôle) ou à Pôle Emploi, la Mission Locale, la Sous-Préfecture et la gare de Lannion sont possibles.

L'inscription, obligatoire, se fait directement auprès de LTC en remplissant un dossier d'inscription (avec photo et justificatif de quotient familial). Ce dossier peut être retiré sur internet www.lannion-tregor.com (rubrique Déplacements / Transports à la Demande).

L'utilisateur reçoit alors de LTC une carte nominative avec sa photo. Une fois inscrit, la réservation se fait directement auprès de la Plateforme Relations Usagers de LTC, au **02 96 05 55 55**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Taxi-TILT peut être utilisé du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

L'utilisateur ne paie pas le taxi ; il recevra une facture de LTC dans le trimestre qui suit le déplacement.

Les communes du pôle de Perros-Guirec sont Kermaria-Sulard, Louannec, Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Saint-Quay-Perros, Trébeurden, Trégastel, Trélévern et Trévou-Tréguignec.

Le service Taxi-TILT remplace le service desservant l'accueil de jour de l'EHPAD de Louannec (Alzheimer).

➤ **Infos pratiques**

Les attestations de quotient familial peuvent être faites via le CCAS de votre commune.

Pour tout renseignement sur les horaires ou l'achat de tickets ou de cartes d'abonnement, contactez la Plateforme de Relations Usagers de LTC au 02.96.05.55.55
info-usagers@lannion-tregor.com – www.lannion-tregor.com

CONTACT PRESSE

Ludovic JONAS - Direction des Services Opérationnels LTC -
02 96 05 01 73 – ludovic.jonas@lannion-tregor.com